

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 615

Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à l'autorisation des projets intégrés résidentiels et la modification des usages autorisés à la grille de spécifications de la zone C-52

Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage CV. 195

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2025, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement CV. 615 modifiant le règlement de zonage CV. 195, dont l'effet est d'autoriser les projets intégrés résidentiels et de modifier les usages autorisés de la zone C-52.

Une assemblée publique de consultation suivie d'une séance du conseil aura lieu le 1^{er} décembre 2025 à 19h30 heures au bureau de la ville, située au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

La disposition suivante est susceptible d'approbation référendaire :

ARTICLE 3 GRILLE DE SPÉCIFICATION

La grille de spécification de la zone C-52 du règlement de zonage CV. 195 est abrogée et remplacée par l'annexe A du présent règlement.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce projet de règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du mardi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la *Loi*.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 20^e jour du mois de novembre 2025.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 20 NOVEMBRE 2025 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier